

ACCOMPAGNEMENT DU CHIEN

SENS DE LA MISSION :

favoriser le bien-être et la socialisation des chiens dans l'objectif de l'adoption

LOCALISATION GÉOGRAPHIQUE : sur les sites

DISPONIBILITÉ REQUISE : à définir par le responsable selon l'organisation et les plages d'ouverture du site

DESCRIPTION DE LA MISSION :

Selon les besoins et l'organisation du site, le bénévole assiste les salariés pour :

- Sortir les chiens en promenade ou en parc de détente.
- Caresser, toiletter, jouer avec les chiens.
- Participer à l'éducation positive des chiens.
- Utiliser le matériel adéquat.
- Respecter les consignes sanitaires et de sécurité du site.

PRINCIPAUX LIENS ET CONTACTS :

INTERNES localement sur le site :

- Responsable de site et adjoint
- Chefs d'équipe
- Personnel salarié du site, particulièrement agents animaliers
- Autres bénévoles du site

EXTERNES

- Des contacts éventuels avec des adoptants dans le refuge qui cherchent des informations sur le caractère d'un chien.
- Des contacts avec le public en général lors des promenades à l'extérieur.

PROFIL / COMPÉTENCES ATTENDUES :

Aucun prérequis spécifique. La formation est assurée par la SPA, **elle est obligatoire.**



Connaissance
du chien



Condition physique
minimale

PROCÉDURES ASSOCIÉES :

- Procédures d'accueil et prise en charge d'un chien
- Utilisation des outils/plannings des sorties chiens
- Procédures d'hygiène et de sécurité sur le site

FORMATIONS ASSOCIÉES :

- **Formation initiale** : temps de formation initial sur la promenade et l'éducation canine, validé en fin d'une session d'information et de formation par une promenade accompagnée et commentée avec un bénévole expérimenté, un salarié du refuge et/ou un éducateur canin.
- **Formation avancée** (facultative) : sur les chiens de catégorie et sur l'éducation canine, dispensée par les salariés du refuge ou des formateurs extérieurs. Ces formations sont proposées par le responsable du site au bénévole – s'il est volontaire pour les suivre, en fonction de sa capacité et des besoins du site.
- Mise à disposition d'un **guide de bonnes pratiques** « Accompagnement du chien ».